

Edito du Maire

N° 15 Décembre 2014



Mes chers administrés,

Depuis le 26 mars dernier, nous sommes repartis pour un nouveau mandat qui nous conduira jusqu'en 2020 avec une volonté affirmée de développer l'attractivité de notre commune.

Dès son installation la nouvelle équipe municipale s'est mise au travail.

Un des premiers objectifs que nous avons ciblé était l'école.

Avec le déplacement de la mairie dans les nouveaux locaux, nous avons pu réaménager le 1^{er} étage pour y installer une nouvelle classe et un bureau pour le personnel enseignant.

La rentrée scolaire a été l'occasion de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Cette nouvelle organisation menée en concertation avec les différents acteurs a permis d'aborder ce changement avec sérénité. Nous avons du renforcer le temps de travail du personnel d'animation et investir dans du matériel.

A ce sujet, je remercie les élus chargés du dossier, les enseignants, les parents, le personnel communal et les bénévoles qui se sont manifestés.

Chacun dans son périmètre de compétence a permis aux enfants d'aborder les nouveaux rythmes scolaires sans trop d'appréhension.

La période d'évaluation qui court jusqu'aux vacances de Noël permettra d'apporter les ajustements nécessaires.

Nous ne pouvons par ailleurs que nous étonner de l'attitude du ministère de l'Education Nationale. Après avoir voté la nécessité du travail du matin pour les enfants, le ministère a choisi de fermer les écoles un mercredi matin le 8 octobre pour une concertation des personnels enseignants. Sans commentaire.

Pour assurer la sécurité des enfants, nous avons aménagé un cheminement piéton qui permet de relier l'école à la salle polyvalente.

D'autres chantiers sont bien avancés : la révision de la carte communale, l'éco-quartier dans le Bourg, la réhabilitation du château d'eau de la Croix d'Aubugues...

Les projets sont nombreux et ont tous pour vocation à améliorer la qualité des services et l'attractivité de notre commune afin d'offrir une vie quotidienne harmonieuse à ses habitants.

Merci pour la confiance que vous nous accordez.

Merci aux élus, au personnel communal.

Merci à tous les acteurs de la commune.

Michel MERAL

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2014

Pour la première fois de son histoire, notre Commune s'est inscrite au concours départemental des villages fleuris. Chaque année, nous faisons un important effort pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, ainsi que l'accueil de nos visiteurs. L'importance et la qualité du fleurissement donne une image très positive de notre village, on nous le dit, on nous en parle. Le jury départemental nous a rendu visite le 22 juillet dernier, il a relevé entre autre, la cohérence de nos plantations des différents végétaux et arbustes, de leurs tailles et élagages, de la composition et du choix des couleurs de nos plantations de fleurs.

Nous attendions le verdict du Jury avec impatience. La remise des prix a eu lieu il y a quelques jours à Omps, et pour une première fois nous avons reçu un 1^{er} prix. Il faut dire que c'est un excellent résultat, car sur 47 communes cantaliennes, nous figurons dans le haut du tableau. En effet 14 communes ont reçu le prix spécial du jury (mais elles figuraient déjà au palmarès les années précédentes, 9 ont reçu un 1^{er} prix (dont Prunet), 18 le 2^e prix et 6 le 3^e prix. Un excellent résultat pour notre commune, et pour notre jardinier Sylvain Panis,

félicitations à lui, pour ses choix, sa motivation et son implication. Nous ferons mieux l'année prochaine.



Vie de la commune

Tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2015

EAU

		2014	2015
Abonnement compteur	1 ^{er}	65,00	67,00
	2 ^e	40,00	40,00
	3 ^e	0,00	0,00
Consommation (au m ³)		1,00	1,05
Adour Garonne	Redevance pollution	0,305	0,310
	Redevance collecte	0,230	0,235
Frais de raccordement	Jusqu'à 10 m (y compris regard)	430,00	Pose cpteur + regard 450,00
	Au-delà, le ml	30,00	Coût réel sur devis
Remplacement compteur gelé		70,00	100,00

ASSAINISSEMENT

		2014	2015
Assainissement	Le m ³	1,00	1,10
	Forfait AEP privée	120,00	130,00
Frais de raccordement	Jusqu'à 10 mètres	430,00	P.A.C. (*) 450,00
	Au-delà, le ml	30,00	Coût réel sur devis

(*) P.A.C. (Participation pour l'Assainissement Collectif) : En application du Code de la Santé Publique et de l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificatives, les nouveaux usagers d'un réseau d'assainissement collectif auquel ces derniers doivent se raccorder, ou les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés qui réalisent des travaux ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires, sont redevables d'une participation pour le financement de l'Assainissement Collectif.

CANTINE - GARDERIE

		2014	2015
Cantine		2,50	2,60
Garderie	Matin	1,40	0,80 par heure de garderie
	Soir	1,40	0,80 par heure de garderie
	Matin et soir	2,50	
	Au-delà de 19 heures		5 € le ¼ d'heure

CONCESSION CIMETIERE

		2014	2015	
Cimetière	Trentenaire le m ²	40,00	Trentenaire le m ²	125 €
	Perpétuelle le m ²	100,00	Cinquantenaire le m ²	200 €
Columbarium	Trentenaire	400,00	Trentenaire	250 €
	Cinquantenaire	700,00	Cinquantenaire	400 €
Jardin du Souvenir (dispersion des cendres)		80,00		80 €

DIVERS

		2014	2015	
Droits de place		1,00 / jour	Forfait mensuel	150 €
			Ponctuel	2 € le m ²
Animal errant	Mise en fourrière		Forfait	60,00 €
	Frais vétérinaire		Frais réel + 30 € / jour	

LOCATION SALLE POLYVALENTE

		2014	2015
Associations communales - Ecole		Gratuit	Gratuit
Associations extérieures			120,00
Particuliers contribuables à Prunet	Salle polyvalente	100,00	120,00
	Petite salle (si gde salle libre)	30,00	50,00
Particuliers extérieurs à la commune		300,00	250,00
Entreprise commerciale et artisanale de la cne et de l'EPCI			150,00
Entreprises extérieures			300,00
Chèque de caution		300,00	300,00

LOCATION MATERIEL

	2014	2015
Tables et chaises		15,00
Barium		50,00
Chèque de caution		300,00

Amélioration et gestion des réseaux d'eau

Le réseau d'eau de la commune se porte bien dans l'ensemble, nous avons des rendements de l'ordre de 72 % qui pour une commune rurale sont acceptables.

Malgré tout, certains ouvrages montrent des signes de vieillissement. Dans un souci d'amélioration de ces rendements, mais également de préservation de la qualité de l'eau distribuée, la municipalité a lancé plusieurs opérations :

• La réfection du château d'eau d'Aubugues

Il présente actuellement de sérieuses fuites et pourrait à terme mettre en péril la qualité de l'eau distribuée. Pour cette opération, il va être effectué un remplacement des anciennes canalisations en mauvais état par des canalisations en inox plus résistantes. Ensuite la maçonnerie de l'ouvrage sera reprise ainsi que les



étanchéités extérieures et intérieures. Il est à noter que depuis la mise en service des stations de traitement de l'arsenic avec une partie reminéralisation, les canalisations sont moins soumises à l'agressivité de l'eau et leurs durées de vie en seront donc prolongées.

• L'amélioration de la connaissance du réseau d'eau

Il s'agit là de géo référencer tous les ouvrages, canalisations, ventouses, purges... avec toutes leurs caractéristiques pour avoir un état des lieux précis et inoubliables des installations communales.

Cette étude réalisée par un cabinet de géomètre est partie du constat qu'au fil des ans et de la mémoire de nos anciens, la connaissance des réseaux était de plus en plus confuse et donc les interventions sur celui-ci étaient plus difficiles.

Une opération similaire avait déjà été conduite pour le réseau d'assainissement. Ces plans sont mis à jour au fur et à mesure des travaux entrepris.

Ces deux opérations sont en cours actuellement, la première devrait s'achever d'ici la fin de l'année suivant les conditions météorologiques et la seconde en milieu d'année 2015.

Commémoration du centenaire de l'armistice

La date du 11 novembre commémore la signature de l'Armistice à Rethondes, entre la France et l'Allemagne, qui met fin à la Première Guerre mondiale, le 11 novembre 1918.

Au fil des années, en plus de célébrer la mémoire d'un jour, le 11 novembre est devenue un jour de mémoire : celui de l'Armistice. Ainsi ce **mardi 11 novembre 2014**, la **commune de Prunet et ses enfants** ont rendu un magnifique hommage à tous ceux qui ont péri dans cette « Grande Guerre » mais aussi aux combattants de la seconde guerre en chantant **la Marseillaise**. Précisons que cette œuvre, créée par Claude Joseph ROUGET DE LISLE en avril 1792, était à l'origine un chant de guerre révolutionnaire et un hymne à la liberté pour devenir l'hymne national de la République...

A qui s'adresser ?

Association communale de chasse :
M. Louis DESTAING 04.71.62.60.71
louis.destaing@sfr.fr

Club Couleurs d'automne :

M. Jean-Louis LAROUSSINIE
04.71.62.61.07

jean-louis.laroussinie@orange.fr

Association des parents d'élèves :

Mme Marilyne INAN 04.71.49.80.91
marilyne.inan@hotmail.fr

Sporting Club Châtaigneraie :

Mme Geneviève NOLORGUES
04.71.62.63.93

nolorgues.vincent@wanadoo.fr

Association des anciens

combattants de PRUNET :

M. Louis PUECH - 04.71.62.60.10

Comité des fêtes :

M. Vincent LAROUSSINIE

06.66.68.68.53

celine.mathau@yahoo.fr

Art de vivre et yoga :

Mme Marie-Noëlle GAILHAC

04.71.62.63.23

Vie paroissiale :

Mme Michèle LALAUURIE 04.71.62.60.69

Les enfants du Trad

(musiques traditionnelles) :

Mlle Patricia CAUMON 06.78.40.32.28

Le cochonnet prunétois :

Mme Stéphanie FUENTES 04.71.63.27.47

le-cochonnet-prunetois@sfr.fr

Prunet Sports Mécaniques (PSM)

M. Antoine SEMETE

semete.antoine@hotmail.fr

Manifestations à venir

- **31/01 : Quine de l'APE**
- **06/02 : Concours de belote de la chasse**
- **08/03 : Concours de belote du club couleur d'automne**
- **20/03 : Carnaval des enfants**
- **31/05 : Kermesse du club couleur d'automne**
- **28/06 : Fête des écoles**
- **01 et 02/08 : Fête patronale**

Infos pratiques :

La mairie est ouverte lundi,
jeudi et vendredi
de 9 h à 12 h et le mardi de 14 h à 17 h
Tél. 04 71 62 60 56

Internet : www.communedeprunet15.fr

Ecole 2014/2015

74... C'est le nombre d'élèves ayant fait leur rentrée à l'école en septembre, 4 petits nouveaux devraient être accueillis en cours d'année. L'arrivée d'une nouvelle maîtresse a permis de doubler la classe de maternelle, les effectifs sont ainsi répartis :

19 élèves en petite et moyenne section de maternelle - Madame Crozes

18 élèves en grande section et CP - Madame Venzac

23 élèves en CE1 et CE2 - Madame Bidault et Madame Garcia le vendredi

14 élèves en CM1 et CM2 - Madame Leyrolle et Madame Castanier les mercredis et jeudis

Cette nouvelle année scolaire a été marquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les enfants ont désormais école de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 45 du lundi au vendredi excepté le mercredi après-midi.

Les TAP, quésaco ?

Depuis cette rentrée scolaire, les municipalités se sont vues

attribuer l'organisation de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour les enfants. Cette réforme obligatoire a été laissée à la libre organisation de chaque commune, sans réels moyens organisationnels ni financiers conséquents. Ainsi, après de multiples réflexions et en concertation avec le conseil d'école, le conseil municipal a décidé d'organiser les TAP, les lundis, jeudis et vendredis de 15 h 45 à 16 h 45.

Il a été proposé aux agents communaux en charge de l'école et de la cantine d'augmenter leur temps de travail, pour la prise en charge des enfants jusqu'à 16h45. Des animations extérieures viendront compléter courant l'année les activités proposées aux élèves.

Par ailleurs, la municipalité a fait appel aux parents d'élèves intéressés et disponibles pour proposer des activités. Chacun et chacune d'entre nous peut également intervenir auprès des enfants ; nous profitons donc du bulletin municipal pour inviter tous les Prunétoises et Prunétois qui disposeraient d'un peu de temps à consacrer à nos chérubins à contacter la mairie.

Site internet

Depuis 2008, le site internet www.communedeprunet15.fr permet aux internautes de découvrir notre commune. Il permet également à tous les Prunétois de consulter de nombreuses informations pratiques tels que les comptes-rendus des conseils municipaux, les manifestations, les menus de la cantine...

Vous avez certainement découvert depuis quelques semaines le nouveau graphisme du site. Outre l'aspect esthétique, une des principales évolutions est la création d'une newsletter ; cette lettre d'information vous permettra de recevoir régulièrement par mail les actualités de la commune. Vous pouvez dès à présent vous inscrire en vous rendant directement sur la page d'accueil du site.

Le site internet a pour principal objectif de créer du lien entre les habitants, les associations, la mairie, aussi, nous vous invitons à nous faire part des informations concernant la commune que vous aimeriez y trouver ou faire apparaître (mairieprunet@wanadoo.fr).

AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER

Implanté dans une position stratégique, au cœur du centre bourg de Prunet, à proximité de l'école, du stade, de la Mairie et aux abords de la salle polyvalente, ce projet innovant dépasse la conception classique des lotissements conventionnels.

En effet, cet éco-quartier propose un aménagement global prenant en compte l'habitat ainsi que l'espace et les équipements publics.

Il créera un véritable lieu entre les unités urbaines de la commune, il contribuera à la densification du bourg en évitant la consommation des terres agricoles et naturelles à la périphérie de Prunet.

Un travail important a été conduit pour faciliter son intégration paysagère avec une architecture simple et une construction caractérisée par sa discrétion, il respecte l'identité du Bourg.

Avec de nombreux lieux d'échanges et de rencontres, il va favoriser la cohésion et la mixité sociale à Prunet.

En partenariat avec Logisens bailleur social, il offrira :

- 3 logements sociaux : 1 T1 (54 m²), 1 T3 (67 m²) et 1 T4 (78 m²).
- 3 accessions à la propriété : 2 T4 (77,90 m² et 78,10 m²) et 1 T5 (91,40 m²)
- 5 lots libres à la construction de 517 m² à 571 m² environ

ESTIMATIF

Coût des travaux (à la charge de la commune) : 320 617,31

Financement

Fonds propres 140 308,66

Subventions 180 308,66

(Conseil Général, Etat, Communauté de Communes)

Consultation des entreprises

Décembre 2014

Début du chantier : février 2015

Durée du chantier : 12 mois

Activité sportive

Vous voulez un challenge et essayer quelque chose de différent ? Vous souhaitez apprendre comment se défendre en restant en bonne santé tout en s'amusant ?

Alors le Karaté est fait pour vous ! Le karaté est un art martial qui aide à l'équilibre physique et mental tout en vous procurant du bien être. Nous apprenons le karaté dans un environnement amical avec

des instructeurs qui ont plus de 25 ans d'expérience, diplômés 4^e Dan et à part de l'EKO.

Le Karaté est parfait pour apprendre la discipline, la concentration et la confiance en soi. On peut le pratiquer à tous âges, les filles comme les garçons, de 5 à 99 ans.

Nous apprenons le kata, kumité, kihon, entraînement de stamina et travail sur sac.

Retrouvez nous à la salle polyvalente de Prunet les mardis soir à 18 h 30 pour les enfants et les adultes.

Contactez nous pour plus d'infos au 04 71 47 83 80.

Zanshin kai école de karaté
Senseis Paul et Dawn Croucher 4^e Dan

